

ZOOM SUR L'APPEL À LA GRÈVE DU 9 MARS

PARIS, LE 4 MARS 2016

POURQUOI VOUS ÊTES CONCERNÉS ?

Cette grève est motivée par le contenu du projet de décret socle qui déterminera le temps de travail dans toutes les entreprises ferroviaires. Elle ne concerne donc pas uniquement les cheminots de la SNCF, mais tous les salariés du ferroviaire. C'est un enjeu pour tous ! Il sera la fondation de nos futures conditions de vie et de travail, de nos conditions familiales !

EN L'ÉTAT ACTUEL, LE PROJET DU DÉCRET N'EST PAS À LA HAUTEUR

Ce décret ne permettra pas à vos entreprises de réduire les inégalités avec la SNCF, bien au contraire, elles seront aggravées. Aujourd'hui vous êtes au Fret, demain peut-être au voyageur ! Ce décret va détruire vos conditions de vie et de travail qui ne sont déjà pas des plus réjouissantes !

POUR UN CADRE SOCIAL DE HAUT NIVEAU POUR TOUS !

La **CFTD** appelle les salariés du rail à se mobiliser pour un décret à la hauteur des enjeux, et obliger le patronat à revenir à la table des négociations.

MIEUX COMPRENDRE LES RISQUES DE CE DÉCRET

- ➔ **Les 115 périodes de 24 h au titre des repos périodiques** : si vous avez une descente de plus de 24 h, un repos supplémentaire sera décompté sur ces 115. Exemple : Fin de service 2 h 00 sur J 1 + RP + reprise sur J 3 à 5 h 00 = 22 h + 24 h de RP + 5 h = 27 de descente + 24 h de RP = en fait 2 RP décomptés. Aucune notion de RP double.
- ➔ **Notion de 19 h - 6 h pour RP** : il faut en fait 7 h dans cette tranche soit FS possible 23 h ou PS possible 2 h ! Tout le texte est dans ce type d'interprétation. Connaissant vos directions, pensez-vous qu'elles ne vont pas continuer à interpréter ? ●●

QUELLES ENTREPRISES SONT CONCERNÉES ?

Tout opérateur ferroviaire de proximité, toute entreprise ferroviaire titulaire d'un certificat ou d'une attestation de sécurité :

- ➔ SNCF MOBILITÉS
- ➔ EUROPORTE France
- ➔ ECR
- ➔ COLAS RAIL
- ➔ VFLI
- ➔ CFL CARGO
- ➔ TSO
- ➔ TRENITALIA
- ➔ CFR
- ➔ EUROSTAR INTERNATIONAL LIMITED
- ➔ OSR FRANCE
- ➔ RENFE
- ➔ SNCB LOGISTICS
- ➔ ETF SERVICES
- ➔ COMSA RAIL TRANSPORT
- ➔ THELLO
- ➔ RDT I3
- ➔ SVI
- ➔ ETMF
- ➔ NORMANDIE RAIL SERVICES
- ➔ SÉCURAIL
- ➔ TMR
- ➔ FER ALLIANCE
- ➔ DB SCHENKER RAIL NEDERLAND
- ➔ VLEXX GMBH
- ➔ THI FACTORY
- ➔ CAPTRAIN ITALIA SRL
- ➔ REGIONAIL France
- ➔ FERROTRACT
- ➔ COMPAGNIE DE TRACTION ET SERVICES FERROVIAIRES
- ➔ CHEMIN DE FER LUXEMBOURGEOIS
- ➔ RENFE MERCANCIAS
- ➔ SAGES RAIL
- ➔ PICHENOT
- ➔ COMBIWEST
- ➔ ECORAIL
- ➔ NAVILAND



ZOOM SUR L'APPEL À LA GRÈVE DU 9 MARS POURQUOI VOUS ÊTES CONCERNÉS ?



DÉFENDONS NOTRE TRAVAIL

PARIS, LE 2 MARS 2016

LA CFDT CHEMINOTS APPELLE TOUS LES SALARIÉS DU FERROVIAIRE À FAIRE GRÈVE MASSIVEMENT LE 9 MARS 2016 !

Le 29 février, les membres du Conseil National de la CFDT Cheminots, s'exprimant au nom de ses adhérents, ont décidé, à l'unanimité, d'appeler tous les cheminots de toutes les entreprises à cesser le travail pour une grève de 24 heures, le mercredi 9 mars 2016.



DÉFENDONS NOTRE TRAVAIL LES MOTIVATIONS DE CE PRÉAVIS DE GRÈVE

1

Le projet de décret socle sur le temps de travail des salariés du ferroviaire qui comporte de graves modifications pour les conditions de sécurité et de travail des salariés du secteur ferroviaire.



ENGAGÉE DEPUIS MARS 2010 DANS LA CONSTRUCTION D'UN CADRE SOCIAL DE HAUT NIVEAU DANS LE TRANSPORT FERROVIAIRE, LA CFDT APPELLE LES CHEMINOTS DE TOUTES LES ENTREPRISES FERROVIAIRES À LA GRÈVE MESSIEUR 9 MARS POUR DÉFENDRE LEUR DROIT DE TRAVAIL, LEURS CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL ET LEUR AVENIR.

2

Le blocage du patronat (UTP) dans la négociation de la CCN du ferroviaire.



Le refus de l'externalisation et du recours à la sous-traitance.

3

L'objectif des dirigeants du GPF de baisser les références du RH 077 issues de l'accord 35H signé par la CFDT en 1999.



La nécessité de l'ouverture immédiate d'une négociation générale des salaires dans les entreprises ferroviaires.

4

L'urgence de recruter les personnels nécessaires pour assurer le trafic ferroviaire, sa sécurité et l'entretien du Réseau.



Le respect des engagements de l'état du 13 juin 2014, tant en matière sociale (niveau de recrutement personnels à statut et contractuels du groupe) que pour rééquilibrer économique du système ferroviaire.

Édité par le service communication de la CFDT Cheminots | Mise en page : Antonio-Bernard TUDOR | Crédit photo : Freepix

DÉCOUVREZ NOS OUTILS INTERACTIFS



CERTAINS DISENT QU'ILS NE SONT PAS CONCERNÉS, MAIS ILS ONT TORT !

Certains disent que cette grève, ce n'est que pour la SNCF. Si le décret socle est adapté en l'état, il deviendra votre quotidien et fragilisera votre équilibre travail et vie privée. Ce sera la porte ouverte à tous les excès en tout genre. Demain, la CFDT entend porter tous les cheminots de toutes les entreprises ferroviaires, à un haut niveau social ! Cette réglementation du travail est importante pour notre quotidien, celui de nos familles, pour notre santé

présente et future. Elle est aussi garante de la sécurité des circulations. **Pourquoi intégrer des revendications salariales SNCF, alors que cela concerne le temps de travail de tous les salariés su rail ?** Ce sujet est légitime pour les salariés du rail, mais dans une entreprise comme la SNCF qui a des missions de service public un appel à la grève ne peut être global mais caractérisé contrairement au secteur privé. ●●

D'AUTRES DISENT QUE CETTE JOURNÉE DU 9 MARS EST EN FAIT UNE GRÈVE CONTRE LA LOI TRAVAIL ! C'EST FAUX !

Il ne faut pas confondre, et ne pas diluer l'action des travailleurs du rail. Aujourd'hui, c'est leur avenir qui est en jeu. La date du 9 mars correspond à l'édition et à la validation du décret socle dans l'organisation du temps de travail. ●●



CE DÉCRET SOCLE RESTERA EN L'ÉTAT SI TOUTES CES NÉGOCIATIONS ÉCHOUENT !



MOBILISEZ-VOUS ! TOUS EN GRÈVE DÈS LE 8 MARS 19 H 00 JUSQU'AU 10 MARS 8 H 00 POUR UNE PÉRIODE DE TRAVAIL !



PLUS LES CHEMINOTS DE TOUTES LES ENTREPRISES FERROVIAIRES SE MOBILISERONT, PLUS LES PATRONS REVIENDRONT À LA TABLE DES NÉGOCIATIONS !

LA CFDT VEUT MENER DE FRONT UNE NÉGOCIATION GLOBALE ET SIMULTANÉE

Demain, le gouvernement va nous proposer une dernière version, après avoir rencontré les organisations syndicales représentatives, dont la CFDT est un acteur majeur.

Les négociations du chapitre de la CCN sur le temps du travail devraient débuter avec pour objectif pour la CFDT d'obtenir le plus haut niveau social possible pour tous les salariés de toutes les entreprises. Les salariés ne doivent pas être en concurrence.

Pour la CFDT, c'est l'organisation et le savoir-faire qui doivent être privilégiés avec la sécurité des circulations.

Dans votre entreprise, ce sont vos représentants qui vont se mettre autour de la table pour négocier la Convention collective ainsi que vos accords d'entreprise ! Ce sont ces accords qui vous seront appliqués ! ●●

ON EN PARLE DÉJÀ DANS LES MÉDIAS

« ON ENTEND ENVOYER UN COUP DE SEMONCE AU GOUVERNEMENT, À L'UTP ET À LA SNCF », EXPLIQUE À L'AFP DIDIER AUBERT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CFDT CHEMINOTS. 01/03/2016, AFP



SI TOUS LES SALARIÉS DU RAIL PARTENT EN GRÈVE LE 9 MARS, CE SERA EXCLUSIVEMENT CONTRE LE DÉCRET SOCLE ET POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL, PRÉSENTES ET FUTURES.



RETROUVEZ TOUTES CES INFOS EN RESTANT CONNECTÉS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET L'APPLI CFDT

Édité par le service communication de la CFDT Cheminots | Mise en page : Antonio-Bernard TUDOR | Crédit photo : Freepix

DÉCOUVREZ NOS OUTILS INTERACTIFS

Cliquez sur chaque pictogramme pour accéder au service souhaité



NOUVEAU
SITE INTERNET
www.cfdtcheminots.org



NOUVELLE
CHAÎNE WEBTV
www.youtube.com/user/cfdtcheminots



NOUVELLE
APPLI MOBILE
Sur AppStore et GoogleStore



E-TRACTS &
PUBLICATIONS PAPIER
www.cfdtcheminots.org/publications/nos-tracts/